



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommatation selon l'art. 153 ORC

Date de publication: SHAB - 17.04.2020

Numéro de publication: BH02-0000001600

Canton: NE

Entité de publication:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Sommatation selon l'art. 153 ORC, MJM Marketing S.A.

MJM Marketing S.A.
CHE-106.462.428
rue des Fontaines 2
2087 Cornaux NE

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée n'a actuellement pas de domicile à son siège. Aux termes de l'art. 153 ou 153a ORC, les personnes tenues de requérir l'inscription sont donc invitées à rétablir la situation légale en matière de domicile et à faire parvenir au point de contact la réquisition d'inscription dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, les entités juridiques sont déclarées dissoutes par l'office du registre du commerce en vertu de l'art. 153b ORC; les entreprises individuelles et les succursales sont radiées. La dissolution peut être révoquée si, dans les trois mois qui suivent son inscription, la situation légale est rétablie par l'inscription dudit rétablissement.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 18.05.2020

Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8,
2000 Neuchâtel

Remarques:

La société n'a actuellement pas de domicile à son siège.
L'émolument dû pour la présente sommatation est fixé à CHF 100. Les débours sont fixés à CHF 15.